



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Santé** au sujet des autopsies effectuées sur les patients décédés de Covid-19.

La presse a relaté il y a peu les expériences de deux pathologistes, l'un à Hambourg, l'autre à Berne. Les deux médecins ont pratiqué des autopsies sur patients décédés de Covid-19 et en sont venus à la conclusion que toutes les personnes décédées souffraient d'au moins une maladie avant de contracter le SARS-Cov-2.

De plus, le médecin hambourgeois, qui a pratiqué près de 200 autopsies, affirme que la majorité des décès est liée soit à une embolie pulmonaire, soit à une thrombose, ce qui laisse à penser qu'un traitement aux anticoagulants pourrait s'avérer efficace dans certains cas.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Au Luxembourg, les patients décédés de Covid-19 sont-ils systématiquement autopsiés ?**
2. **Dans l'affirmative, les résultats de ces autopsies permettent-ils de confirmer que la majorité des patients souffrait de pathologies préexistantes, voire multiples ?**
3. **Qu'en est-il des embolies pulmonaires et des thromboses ? Les autopsies auraient-elles permis de dégager qu'elles sont parmi les causes de décès les plus fréquentes parmi les victimes de Covid-19 ?**
4. **Les données scientifiques actuellement recueillies à l'échelle internationale permettent-elles de conclure qu'un traitement aux anticoagulants est indiqué dans le contexte de Covid-19 ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Marc Hansen**  
Député